

**Pièce n°06B-3**

## **PONT-SAINT-ESPRIT**

**Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur approuvé par arrêté préfectoral du 2 mars 2020**

# **Notice explicative relative aux réseaux, au traitement des déchets et protection incendie**

*Sources : Services Techniques, Ville de Pont Saint Esprit*

Ministère de la Culture et de la Communication

**U.D.A.P. du Gard**

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

**D.D.T.M. du Gard, secrétariat du P.S.M.V.**

**/ Ville de Pont-Saint-Esprit**

# A - Eau potable – ressources et réseaux

---

La commune de Pont-St-Esprit, qui fait partie de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, exerce la compétence eau potable à l'échelle communale.

Cette compétence est exercée sous forme de délégation de service public (DSP) à la société VEOLIA EAU. Le contrat de délégation de service public en cours sur le territoire spiripontain confère au délégataire les missions suivantes :

- production d'eau (comprenant l'exhaure et le traitement de l'eau),
- adduction de l'eau jusqu'aux différents sites de stockage,
- distribution de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné,
- renouvellement des équipements électromécaniques et des compteurs,
- service à la clientèle comprenant la souscription des abonnements, la relève des compteurs, l'information des consommateurs, l'émission et le recouvrement des factures.

A l'horizon 2020, le législateur prévoit un transfert de la compétence Eau potable aux intercommunalités : c'est donc la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien qui sera en charge de la gestion de l'eau potable de Pont-Saint-Esprit.

La commune est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et/ou d'extension du patrimoine, ainsi que pour les travaux de renouvellement du génie civil, des captages et des canalisations.

Dans la continuité du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, lancé en 2013, et de la sectorisation du réseau d'eau potable, réalisée en 2014, les secteurs les plus fuyards ont été localisés et des travaux de renouvellement sont engagés chaque année. En parallèle, des opérations d'amélioration du fonctionnement du réseau sont réalisées régulièrement.

**Il n'y a pas de problématiques propres au centre ancien en matière de desserte et de qualité de l'eau potable distribuée.**

## Les captages

La commune de Pont-St-Esprit possède deux sites de production d'eau potable : le **captage de la Barandonne**, situé au nord de la commune, alimenté par la nappe d'accompagnement de l'Ardèche, et le **captage de la Chapelle**, au sud de la commune, sur la nappe alluviale du Rhône.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) a demandé à la commune d'abandonner le captage de la Chapelle, jugé trop vulnérable, avant le 9 septembre 2015. Ce captage pourra toutefois être conservé en secours jusqu'en 2018. Afin de répondre aux besoins de la population, notamment en période estivale, il est nécessaire d'augmenter la capacité de pompage de la station de la Barandonne et de traiter les problèmes de turbidité que connaît le captage de la Barandonne lors des épisodes de crues de l'Ardèche.

Toutefois, les essais réalisés pendant l'été 2016 ont démontré que la ressource serait insuffisante à moyen terme pendant les pointes estivales : la commune doit rechercher / optimiser une autre ressource : celle de La Blâche.

## Les réservoirs

Les principaux éléments du patrimoine dédié au service de l'eau potable sont les réservoirs de la Peyre, qui alimente en eau le centre ancien et les quartiers les plus bas altimétriquement (l'est de la commune), et les réservoirs des Landes, qui desservent les quartiers les plus hauts (l'ouest de la commune).

## Les branchements plomb

Il ne reste plus aucun branchement plomb à supprimer à Pont-St-Esprit.

## B - Réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales

---

La commune de Pont-St-Esprit, qui fait partie de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, exerce la compétence Assainissement collectif à l'échelle communale.

La compétence Assainissement Non Collectif est détenue, dans le cadre du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif), par le SABRE (Syndicat d'Assainissement de Bagnols et sa REgion).

A l'horizon 2020, le législateur prévoit un transfert de la compétence Assainissement aux intercommunalités : sauf changement, c'est donc la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien qui sera en charge de l'assainissement de Pont-Saint-Esprit.

Le contrat de délégation de service public en cours sur le territoire spiripontain confère au délégataire les missions suivantes :

- collecte des eaux usées en limite de propriété,
- transfert des eaux usées jusqu'au lieu de traitement ou de reprise par une autre entité,
- dépollution des eaux usées,
- renouvellement des équipements électromécaniques,
- service à la clientèle comprenant la souscription des abonnements, l'information des consommateurs, l'émission et le recouvrement des factures.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, sur le périmètre du service de l'Assainissement collectif, le contrat de délégation de service public est détenu par la société VEOLIA EAU

La commune de Pont-St-Esprit est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et/ou d'extension du patrimoine, ainsi que pour les travaux de renouvellement du génie civil, des stations d'épuration, postes de relevage des eaux usées, et des canalisations.

**En centre ancien le réseau est constitué majoritairement de réseaux de type unitaire (les eaux usées et les eaux de pluie sont collectées et traitées ensemble).**

**Il s'agit d'un réseau ancien et très complexe, il n'existe pas de plan exhaustif des conduites.**

**Les galeries en pierre Vauban servent à la conduite des eaux pluviales (et très ponctuellement peuvent être parcourues par des eaux usées sur des carrefours ou des sections très courtes).**

**Un des secteurs les plus complexes est le carrefour du Luxembourg qui correspond à un « nœud » de convergence des réseaux (canalisations de tailles, matériaux divers, branchements...). L'aménagement de la voirie sur ce carrefour sera l'occasion de requalifier les réseaux pour hiérarchiser les flux, moderniser les canalisations, régler la problématique des eaux claires dites « parasites ».**

Les quartiers périphériques sont desservis principalement par des réseaux **séparatifs** (les eaux usées sont collectées séparément des eaux pluviales ; les premières sont envoyées en station d'épuration pour traitement, les secondes rejetées directement au milieu naturel).

Enfin, les secteurs de la Mirandole et St-Panrace, qui ne sont pas desservis par les réseaux d'assainissement, sont concernés par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

### **Elimination des eaux claires parasites :**

*\*Eaux claires parasites : eaux non chargées en pollution, pénétrant de façon indue dans les réseaux d'assainissement publics. Ces eaux sont d'origine naturelle (ruissellement des eaux de pluie, captage de sources, drainage de nappes, fossés...) ou artificielle (fontaines, rejet de pompe à chaleur, de climatisation, etc...). Elles présentent l'inconvénient de diluer les effluents d'eaux usées et de réduire la capacité de transport disponible dans les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration*

**Depuis plusieurs années la ville poursuit la réalisation des travaux d'élimination des eaux claires parasites, demandés par les services de l'Etat et visant à améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement.**

En effet, ces eaux parasites qui arrivent par la rue (grilles avaloirs) et aussi par le sol (remontées de nappes qui remontent dans les conduites présentant des difficultés d'étanchéité), ont des effets non négligeables sur le fonctionnement, par temps de pluie, du réseau d'assainissement (saturation et déversements dans le milieu naturel), de la station d'épuration (saturation hydraulique ne permettant pas un traitement satisfaisant : la STEP n'est pas aussi fonctionnelle lorsque les eaux usées sont trop « diluées » par les eaux pluviales). Ces travaux passent principalement par le renouvellement des tronçons les plus abîmés (vieillesse, étanchéité, ruptures, branchements dits « borgnes » mal réalisés...).

**Les travaux sont prioritairement programmés sur les rues suivantes :**

- **Rue Bruguier Roure, placette en contrebas et jusqu'à la rampe du port (2018) : le réseau est très ancien complexe et en mauvais état**
- **Rue Saint Antoine**
- **Rue Tournante**
- **Rue du 15 Août**
- **Rue Etroite**

Toujours dans l'optique de supprimer les entrées d'eau de pluie dans le réseau d'assainissement, **la campagne de contrôle de conformité des branchements**, débutée en 2014, se poursuit et se prolongera jusqu'à la fin du contrat d'affermage avec VEOLIA, fin 2018.

### **Gestion du réseau en cas d'inondation**

A l'échelle communale, 3 gros réseaux pluviaux évacuent les eaux pluviales vers le Rhône.

Des clapets empêchent le Rhône de remonter dans le réseau pluvial.

En cas d'inondation, il existe 2 types de risque :

- l'inondation des parties basses de la ville par une saturation du réseau pluvial dont les eaux ne peuvent s'évacuer dans le Rhône ;
- l'arrivée massive d'eaux claires en station d'épuration via le réseau d'assainissement, par déversement du réseau pluvial dans ce dernier et par submersion du réseau de transfert des eaux usées pas étanche. Cela aurait pour conséquence un lessivage de la STEP et des départs de boues non maîtrisés dans le milieu naturel.

Pont-Saint-Esprit dispose d'une station de pompage des eaux d'inondation.

Dans cette station, il y a deux pompes de débit important, qui sont actionnées soit manuellement, soit automatiquement, par les services municipaux.

Cette station d'inondation ou « de pompage inondation » se trouve au sud du centre historique, en bordure du Rhône.

En cas de crue du Rhône, on ferme manuellement les égouts, les eaux usées et pluviales se déversant alors à la station d'inondation au lieu d'aller jusqu'à la STEP.

L'ensemble des eaux est rejeté par les pompes de la station d'inondation dans le Rhône directement. Le déversement des eaux usées et pluviales directement dans le Rhône sur un épisode très rare et court dans la durée (quelques heures) est moins polluant que si les eaux usées en cours de traitement sur la STEP se déversaient dans le milieu naturel.

### **La station d'épuration STEP**

**Les effluents de la commune de Pont St Esprit sont collectés par un réseau en partie unitaire**, bien que certains quartiers récents disposent de réseaux séparatifs. Ils s'écoulent jusqu'à la station d'épuration située au Sud-Est du bourg au lieu-dit La Baume en bordure du Rhône (hors périmètre PSMV) Cette station d'épuration, située en zone inondable, a été mise en service en 1976.

La station d'épuration (ou STEP) représente l'étape finale du processus d'assainissement avant rejet des eaux traitées dans le milieu naturel.

Elle était en limite de capacité fin 2010- : arrêté préfectoral 25/07/2008 de mise en demeure pour régularisation de la STEP (régularisée depuis : arrêté préfectoral du 19/08/2014)

Le 28 janvier 2013, la commune a présenté son **zonage d'assainissement**. **L'étude a mis en évidence une interaction forte entre le niveau de la nappe et le débit en entrée de la station d'épuration et l'absence de capacité hydraulique résiduelle**

(en 2011, année moyennement pluvieuse, le débit généré sur le réseau a été supérieur à la capacité de la station 84 % du temps).

Concernant le renouvellement de la station d'épuration : en 2015 ont débuté les études préliminaires : localisation, dimensionnement, choix des process de traitement de l'eau et des boues, autorisations. La démarche s'étendra sur plusieurs années.

Des fiches « actions » du SD assainissement sont annexées à l'arrêté du préfet, avec un calendrier d'actions : la ville met en œuvre ces actions progressivement. Les interventions de la ville ont amélioré le dispositif :

En 2015, **579.499 m<sup>3</sup>** ont été traités (pour 672 810 m<sup>3</sup> reçus) en station d'épuration. Ce volume est en baisse année après année, cela s'explique par la réalisation de travaux sur les réseaux, permettant d'améliorer leur étanchéité (élimination d'entrées d'eaux claires parasites).

La capacité épuratoire de la station a été modifiée et fixée, par arrêté préfectoral en date du 19 août 2014 *portant prescriptions spécifiques à déclaration en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement relatives à la régularisation du système d'assainissement de la commune de Pont-St-Esprit avec le rejet des eaux épurées dans le fleuve Rhône, à 552 kg DBO<sub>5</sub>/j* (contre 600 kg DBO<sub>5</sub>/jour auparavant). La capacité nominale de la station d'épuration est donc ramenée à **9 200 équivalents-habitants** au lieu de 10 000 équivalents-habitants.

Ce dimensionnement résulte de la régularisation administrative de la station d'épuration au regard de la loi sur l'Eau.

Toutefois la STEP est « vieillissante » (mise en service 1976) et des études ont été lancées pour définir les interventions / aménagements possibles :

- Soit la création d'un nouvel ouvrage sur le site actuel sans augmentation de l'emprise de l'équipement : c'est la solution qui est privilégiée par la commune
- Soit la création d'une nouvelle STEP au sud de la commune plus à l'ouest, hors zone inondable ; cette solution est très coûteuse et les questions de circulation (accessibilité à la STEP) se posent

Pour ne pas accentuer les dysfonctionnements du réseau et ne pas récupérer le pluvial sur le réseau des eaux usées, on doit prendre en compte les opérations d'envergure en matière de production de logements (= équivalents-habitants) et impérativement programmer la mise en place d'un réseau séparatif. Cette question est prioritaire sur le quartier de l'Hôtel Dieu pour lequel il est (notamment) envisagé un programme de logements (une centaine environ).

#### **ENJEUX centre ville ancien :**

**- Poursuite des travaux d'élimination des eaux claires parasites**

**- Poursuite de la requalification des réseaux anciens, non étanches :**

**Les travaux sont prioritairement programmés sur les rues suivantes :**

- **Rue Bruguier Roure, placette en contrebas et jusqu'à la rampe du pont (2018) : le réseau est très ancien complexe et en mauvais état**
- **Rue Saint Antoine**
- **Rue Tournante**
- **Rue du 15 Août**

**- Reprise du nœud de canalisations du carrefour du Luxembourg**

**- Mise en place d'un réseau séparatif quartier Hôtel Dieu pour gérer de manière qualitative les eaux usées et de ne pas récupérer d'eaux claires parasites (pluviales) dans le réseau eaux usées**

**- Programmation des travaux de réseaux en continuité avec les aménagements qui vont être réalisés sur l'avenue du Général de Gaulle (rue des Capucins jusqu'au boulevard Carnot)**

## C – Gestion des eaux pluviales et de ruissellement

La problématique hydraulique a longtemps été ignorée et peu prise en compte dans les différentes opérations d'extension urbaine. Cela a conduit progressivement à la constitution de zones d'accumulation et à des « désordres », débordements en aval.

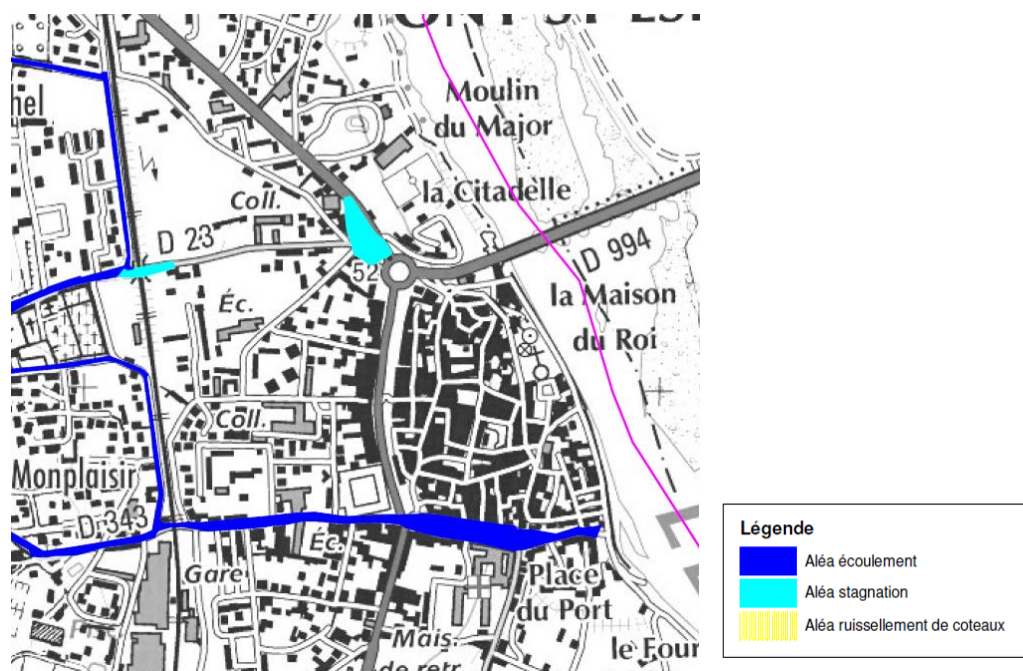
Les épisodes cévenols (automne) génèrent des épisodes de pluie brutaux et violents qui vont provoquer des arrivées d'eaux importantes et très rapides. La ville doit assurer la gestion de ces arrivées d'eaux et prévenir le risque de débordement/inondation du Rhône. Dans les années à venir, elle devra mettre en place des bassins de rétention pour améliorer la gestion des ruissellements (bassins versants).

Le diagnostic de l'étude hydraulique réalisé en 2017 préconise des solutions / dispositifs : aménagement de bassins, de noues, élargissements ou reprises de fossés, mise en place de bandes « tampons » entre les champs et les fossés... dans les espaces agricoles, naturels et périurbains.

**Le centre historique n'est pas concerné par les aléas de ruissellement « stagnation » (sauf face au Champs de mars à l'ouest de l'avenue Kennedy) et « ruissellement de coteaux », un secteur d'aléa « écoulement » est identifié entre le carrefour du Luxembourg et la place du Port.**

La « Place du Port » est un point sensible de l'assainissement pluvial de Pont-Saint-Esprit. Elle est en effet le point de convergence de l'ensemble des branches du réseau d'assainissement de la commune, qu'il soit unitaire ou séparé. Elle est aussi l'exutoire d'une branche importante du réseau pluvial qui collecte les eaux issues de larges sous bassins versants et subit l'influence du niveau du Rhône, problématique en période de crue.

Etude hydraulique 2017 : carte des aléas ruissellement



## D - Défense incendie

---

La commune dispose de 150 bornes et poteaux incendie.

Le SDIS ne procède plus à l'inspection et au contrôle des poteaux incendie. C'est la commune qui doit vérifier les dispositifs tous les 2 ans, les années paires. Le SDIS fera une inspection visuelle les années impaires.

**Le patrimoine de défense incendie est en bon état.**

Il n'y a pas de problématique sur le centre ancien :

- pression satisfaisante
- poteaux en bon état (fonctionnels)
- accessibilité des immeubles

**ENJEUX centre ville ancien :**

***Malgré la densité urbaine et la dégradation d'une grande partie des immeubles (logements et communs), les bâtiments sont accessibles par les services de défense incendie et on n'a pas diagnostiqué de risque lié au risque d'incendie sur le centre ville.***

***Toutefois les questions d'insalubrité et de choix de matériaux doivent être pris en compte pour ne pas accroître le risque d'incendie.***

Le Schéma Directeur d'eau potable (mai 2017) comporte un schéma de défense incendie.

# E – Collecte et traitement des déchets

Depuis le 1er janvier 2013, sur décision de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.  
Les colonnes et des containers spécifiques sont répartis sur l'ensemble du territoire de la commune.

En centre-ville la collecte a lieu chaque jour sauf le mardi.

Des sacs jaunes pour le tri sélectif sont à retirer en mairie : collecte sélective le mardi.

